



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.1/2004/12
24 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE
À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des effets
(Vingt-troisième session, Genève, 1^{er}-3 septembre 2004)
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS RELATIVES AUX EFFETS

Note établie par le Bureau du Groupe de travail des effets
en collaboration avec le secrétariat

Introduction

1. À sa vingt et unième session, l'Organe exécutif de la Convention a rappelé aux Parties sa décision 2002/1 sur le financement des activités de base (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I). Il a pris note des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités de base en 2003, ainsi que des contributions tant en espèces qu'en nature reçues directement par les centres de programme, et s'est félicité des paiements effectués pour les années précédentes.
2. En particulier, l'Organe exécutif a demandé au secrétariat d'informer les Parties des contributions qu'il leur était recommandé de verser pour constituer le budget de 2004, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1. Il a, par ailleurs, prié instamment toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de verser des contributions

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

volontaires au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base sans retard excessif. En outre, il a noté, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui était fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergeaient des centres de coordination et ceux qui organisaient des réunions, ainsi que les pays qui finançaient les activités de leurs centres de liaison/points de contact nationaux ou la participation active d'experts nationaux.

3. Conformément à la décision 2002/1, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base non financées par l'EMEP, un budget de 2 085 750 dollars pour 2004 (EB.AIR/2003/5, tableau 7) et un budget provisoire de 2 152 700 dollars, tant pour 2005 que pour 2006. On trouvera dans les chapitres I et II ci-après un résumé des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale et de l'utilisation qui en a été faite.

4. Le Bureau du Groupe de travail des effets a établi un projet de budget détaillé pour couvrir les coûts des activités de base en 2005 (tableau 1) et a suggéré un budget provisoire pour 2006 et 2007 de 2 152 700 dollars. Il a dressé, pour approbation par le Groupe de travail, une liste des priorités en matière de coordination internationale des activités relatives aux effets pour 2004/2005 (voir le chapitre III ci-après).

I. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN ESPÈCES VERSÉES AU FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE EN 2003 ET 2004

5. Les contributions volontaires en espèces destinées à financer en partie les dépenses essentielles de coordination des activités relatives aux effets qui ont été versées au Fonds d'affectation spéciale en 2003 et 2004 (au 15 juin 2004) sont présentées dans les tableaux 2 et 3, respectivement. Outre les contributions en espèces affectées à tel ou tel programme, les tableaux indiquent dans la colonne «Activités relatives aux effets – GEN» les contributions en espèces sans affectation particulière, dans la colonne «CMEI» les contributions affectées au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, dans la colonne «Total contr.» le montant total des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale par les différents pays pour l'année considérée, dans la colonne «Contr. an. préc.» les contributions pour l'année précédente versées en cours d'année, et dans la colonne «Contr. rec.» les montants des contributions qu'il a été recommandé aux différents pays de verser au Fonds d'affectation spéciale pour l'année considérée.

6. Le Bureau élargi a décidé à sa réunion de mars 2004 de recommander que les contributions en espèces et en nature soient indiquées dans des tableaux distincts. Comme suite à cette décision, les contributions volontaires en nature destinées au financement partiel des dépenses essentielles de coordination des activités relatives aux effets apportées au Fonds d'affectation spéciale en 2003 sont présentées dans le tableau 4. Aucune contribution en nature n'a été enregistrée pour 2004 (au 15 juin 2004).

7. En sus des contributions volontaires en espèces et en nature indiquées aux tableaux 2, 3 et 4 et des contributions appréciables des pays chefs de file des programmes ainsi que des pays qui hébergent les centres des programmes (contributions versées directement aux centres), un certain nombre de Parties ont également apporté un appui complémentaire aux activités relatives aux effets en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers et/ou des réunions d'experts.

II. UTILISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN ESPÈCES EN 2003 ET 2004

8. Le tableau 5 indique l'utilisation qui a été faite des contributions en espèces avec ou sans affectation particulière en 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 (au 15 juin 2004). Par rapport aux années antérieures, les contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale, sans affectation à tel ou tel programme, ont permis l'utilisation en 2004 de montants importants pour financer les activités non visées par le Protocole de l'EMEP. Le chiffre indiqué à la ligne «Rapports de fond» correspond i) aux montants versés aux programmes en 2001 à titre de dédommagement partiel pour les dépenses précédemment engagées aux fins de l'établissement du rapport sur les tendances des effets de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance; ii) aux montants versés en 2003 pour financer les services d'un consultant chargé d'apporter son concours à l'établissement du projet de rapport de fond de 2004 sur l'examen et l'évaluation des effets actuels de la pollution atmosphérique et des tendances enregistrées à cet égard; et iii) aux montants versés en 2004 pour financer les services d'un consultant chargé d'apporter son concours à la mise au point définitive du rapport de fond de 2004.

9. Comme les années précédentes, les contributions volontaires en espèces au Fonds d'affectation spéciale ont été utilisées sur la base de contrats officiels entre la CEE, les instituts désignés comme centres (de coordination) des programmes internationaux concertés (PIC) et le Centre de travaux sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, établis en vue de l'exécution de tâches précises (approuvées par le Bureau du Groupe de travail) dans un délai donné. Les principales tâches visées par ces contrats en 2003/2004 sont énumérées ci-dessous. En sus de ces tâches, tous les centres des programmes ont fourni des versions actualisées de leurs contributions au rapport de fond de 2004 au cours de cette période.

10. Les tâches du Centre de coordination du PIC d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts) au Centre fédéral de recherche sur la foresterie et les produits forestiers de Hambourg (Allemagne) étaient les suivantes:

a) Poursuite des activités du Centre de coordination du PIC-Forêts consistant à fournir des informations sur les changements survenant dans les forêts dans des conditions ambiantes réelles (en particulier en présence de polluants atmosphériques, notamment de dépôts acidifiants et eutrophisants, ainsi que d'autres phénomènes perturbateurs), et de l'acquisition de connaissances nouvelles sur les relations cause-effet;

b) Poursuite des activités relatives aux stages internationaux de formation aux procédures d'étalonnage interlaboratoires pour l'évaluation de l'état du houppier; évaluation et extrapolation des résultats de degré II à plus grande échelle (degré I); présentation des résultats pour 2004 sur son site Web;

c) Calcul et cartographie des dépôts sur la base des mesures effectuées sur 500 placettes de surveillance intensive;

d) Établissement d'un plan pour poursuivre l'évaluation des rapports entre les dépôts, la croissance des arbres et l'état du houppier, ainsi que des calculs des charges critiques et de la modélisation dynamique;

- e) Préparation d'une contribution au rapport technique sur l'état des forêts en Europe consacrée à l'évaluation des variations spatiales et temporelles des dépôts de soufre et d'azote sur les placettes de surveillance intensive;
- f) Préparation et publication du rapport technique de 2004 sur l'état des forêts en Europe;
- g) Rédaction d'un rapport sur l'évaluation de la qualité de l'air ambiant, en particulier des concentrations d'ozone, et des dommages causés par l'ozone aux forêts;
- h) Mise à jour du manuel méthodologique du PIC-Forêts;
- i) Documentation des résultats de la nouvelle évaluation du tapis végétal dans les forêts;
- j) Coordination des stages de formation aux procédures d'étalonnage interlaboratoires et des comparaisons entre laboratoires pour veiller à la qualité des données;
- k) Élaboration d'un rapport de synthèse de 10 pages sur l'état des forêts en Europe, qui sera présenté au Groupe de travail des effets à sa vingt-troisième session.

11. Les tâches du PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (PIC-Eaux) à l'Institut norvégien de recherche sur l'eau d'Oslo étaient les suivantes:

- a) Poursuite des activités du Centre de coordination du PIC-Eaux consistant à fournir des informations sur l'état des écosystèmes d'eaux de surface et à prévoir leur évolution à long terme compte tenu des variations et de l'impact au niveau régional de certains polluants atmosphériques, et eu égard à leurs effets sur les biotes;
- b) Collecte et exploitation des données de 2002 et poursuite de la gestion de la base de données du PIC-Eaux; rédaction d'un rapport d'évaluation approfondie de la régénération biologique; poursuite des opérations d'étalonnage interlaboratoires des mesures chimiques (métaux lourds compris) et biologiques; tenue à jour de la page d'accueil Internet du PIC-Eaux;
- c) Organisation et exécution d'activités de comparaison des mesures chimiques et d'étalonnage interlaboratoires des mesures biologiques;
- d) Préparation d'un manuscrit sur l'évolution de la chimie des eaux de surface et ses liens avec la régénération biologique;
- e) Élaboration d'un rapport intérimaire sur la modélisation dynamique de processus biologiques;
- f) Élaboration d'un projet de rapport concernant l'évaluation des polluants organiques persistants (POP) dans les biotes des eaux de surface;
- g) Élaboration d'un rapport de huit pages sur la régénération biologique sur les sites du PIC-Eaux, qui sera présenté au Groupe de travail des effets à sa vingt-troisième session.

12. Les tâches du Centre de recherche principal du PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels, à l'Institut suédois pour l'étude de la corrosion de Stockholm étaient les suivantes:

- a) Poursuite des activités du Centre de recherche principal du PIC-Matériaux qui consistent à quantifier la contribution des effets conjugués de plusieurs polluants à la corrosion de certains matériaux dans des conditions environnementales différentes;
- b) Préparation d'un projet de rapport sur l'élaboration des fonctions dose-réponse à partir des résultats du programme d'exposition multipolluants et du projet MULTI-ASSESS;
- c) Établissement d'un projet de rapport sur le plan du nouveau réseau de sites d'essais et le programme d'exposition permettant de dégager des tendances;
- d) Préparation d'un rapport de six pages sur les tendances récentes concernant la corrosion et les mesures portant sur les particules et l'acide nitrique (HNO₃) dans le cadre du programme d'exposition multipolluants, rapport qui sera présenté au Groupe de travail des effets à sa vingt-troisième session.

13. Les tâches du Centre de coordination du PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) au Centre d'écologie et d'hydrologie du Groupe de recherche de Bangor (Royaume-Uni) étaient les suivantes:

- a) Poursuite des activités du Centre de coordination du PIC-Végétation consistant à fournir des informations en ce qui concerne les effets des polluants atmosphériques (en particulier de l'ozone) et d'autres phénomènes perturbateurs sur la végétation naturelle et les cultures;
- b) Élaboration du rapport sur l'analyse des facteurs qui influent sur les concentrations de métaux lourds dans les mousses;
- c) Préparation de la contribution au rapport annuel du PIC-Végétation de 2004 concernant l'analyse des données de la biosurveillance pour le trèfle recueillies par le PIC-Végétation (1996-2002);
- d) Élaboration d'une communication scientifique relative à la prévision des effets de l'ozone ambiant sur la production végétale en Europe en 2010;
- e) Élaboration d'un rapport de huit pages sur les bases scientifiques des niveaux critiques révisés pour l'ozone, rapport qui sera présenté au Groupe de travail des effets à sa vingt-troisième session.

14. Les tâches du Centre du PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée), à l'Institut finlandais de l'environnement d'Helsinki étaient les suivantes:

- a) Poursuite des activités du Centre du PIC-Surveillance intégrée consistant à fournir des informations sur l'état observé et prévu des écosystèmes et leur évolution à long terme

compte tenu des variations et de l'impact au niveau régional de certains polluants atmosphériques;

b) Mise au point du texte définitif d'une communication scientifique sur les bilans protoniques réalisés sur les sites du PIC-Surveillance intégrée;

c) Préparation de la publication du treizième rapport annuel (2004) du PIC-Surveillance intégrée;

d) Élaboration d'un rapport de quatre pages sur les études relatives aux métaux lourds et à l'azote effectuées sur les sites du PIC-Surveillance intégrée, rapport qui sera présenté au Groupe de travail des effets à sa vingt-troisième session.

14. Les tâches du Centre de coordination pour les effets du PIC de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) à l'Institut national de la santé publique et de l'environnement de Bilthoven (Pays-Bas) étaient les suivantes:

a) Poursuite des activités du Centre de coordination pour les effets du PIC-Modélisation et cartographie qui consistent à fournir un appui scientifique et technique, notamment en élaborant des méthodes et des modèles permettant de calculer les charges et les niveaux critiques et d'appliquer d'autres approches fondées sur les effets, et en établissant des cartes des charges et des niveaux critiques et de leurs dépassements ainsi que d'autres paramètres de risque liés aux dommages potentiels et à la régénération des écosystèmes;

b) Préparation du stage de formation sur la modélisation dynamique tenu à Prague, du 13 au 15 octobre 2003;

c) Préparation du nouvel appel qu'il était prévu d'adresser aux centres nationaux de liaison à la fin d'octobre 2003 en vue de la communication de données se rapportant aux charges critiques et à la modélisation dynamique;

d) Exploitation des résultats de l'appel pour 2004 concernant les données sur les charges critiques;

e) Élaboration d'un rapport d'activité pour 2004 portant sur ces résultats, et incluant les informations communiquées par les centres nationaux de liaison;

f) Préparation d'un rapport de sept pages relatif aux données à prendre en compte pour actualiser la base de données sur les charges critiques et en étendre le champ aux variables de modélisation dynamique, rapport qui sera présenté au Groupe de travail des effets à sa vingt-troisième session.

15. Les tâches du Centre de travaux sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé de l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organe exécutif (Équipe spéciale des aspects sanitaires) au Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS, à Bonn (Allemagne) étaient les suivantes:

- a) Planification et exécution des activités de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires consistant à fournir les données rassemblées et évaluées et les connaissances disponibles au sujet des effets sur la santé de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;
- b) Préparation d'un rapport préliminaire concernant les effets sur la santé de l'exposition aux particules provenant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;
- c) Rédaction d'un rapport concernant l'analyse des effets sur la santé de l'ozone provenant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;
- d) Préparation d'un rapport de huit pages relatif à la modélisation et l'évaluation des effets sur la santé des particules et de l'ozone provenant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, rapport qui sera présenté au Groupe de travail des effets à sa vingt-troisième session.

III. TÂCHES PRIORITAIRES POUR 2004/2005 (DEVANT ÊTRE PARTIELLEMENT FINANCÉES PAR LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE)

16. PIC-Forêts:

- a) Assurer la poursuite des activités du Centre de coordination du Programme;
- b) Veiller à la continuation de l'évaluation à grande échelle de l'état du houppier (degré I) ainsi que de la surveillance intensive (degré II);
- c) Évaluer les charges critiques (en collaboration avec le PIC-Modélisation et cartographie et le Département of Agriculture's Forest Service des États-Unis);
- d) Affiner la stratégie d'évaluation et de gestion des données.

17. PIC-Eaux:

- a) Assurer la poursuite des activités du Centre du Programme;
- b) Mettre à jour les charges critiques des eaux de surface sur les sites de surveillance;
- c) Dégager les tendances concernant les processus chimiques et leurs liens avec la régénération biologique;
- d) Procéder à une évaluation des polluants organiques persistants (POP) dans les biotes aquatiques.

18. PIC-Matériaux:

- a) Assurer la poursuite des activités du Centre de recherche principal;

b) Procéder à l'évaluation statistique des résultats du programme d'exposition multipolluants;

c) Appliquer les résultats du programme à la cartographie des zones présentant un risque accru de corrosion;

d) Établir des seuils d'apparition d'effets des particules sur les matériaux.

19. PIC-Végétation:

a) Assurer la poursuite des activités du Centre de coordination du Programme;

b) Analyser l'ampleur et l'évolution des dommages causés par l'ozone à la végétation (cultures et végétation (semi-) naturelle);

c) Étudier les effets interactifs de l'ozone et de l'azote sur les cultures et la végétation (semi-) naturelle;

d) Observer l'évolution des dépôts à partir de la végétation (semi-) naturelle et des mousses, y compris la préparation et l'exécution de l'«enquête européenne sur les concentrations de métaux lourds dans les mousses».

20. PIC-Surveillance intégrée:

a) Assurer la poursuite des activités du Centre du Programme;

b) Élaborer un rapport/document sur les tendances observées des flux de soufre et d'azote;

c) Procéder à une estimation des dépôts cumulés d'azote et de leurs effets (en collaboration avec le Centre de coordination pour les effets);

d) Calculer les charges critiques à l'aide de données recueillies sur les sites de surveillance.

21. PIC-Modélisation et cartographie:

a) Assurer la poursuite des activités du Centre de coordination pour les effets;

b) Dégager les premiers résultats de la modélisation dynamique à grande échelle concernant l'acidification et l'azote nutritif;

c) Perfectionner les méthodes d'évaluation des risques et l'évaluation de la fiabilité des résultats;

d) Évaluer et harmoniser les données sur les écosystèmes, notamment les cartes des dépôts de cations basiques et de la couverture terrestre (en collaboration avec l'ensemble des PIC, l'EMEP et d'autres organisations).

22. Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique:

- a) Poursuivre la coordination des activités d'évaluation des effets possibles sur la santé et des relations dose-réponse pour certains polluants atmosphériques;
- b) Mettre au point une méthode permettant de prendre en compte les estimations concernant la morbidité dans la quantification des effets sur la santé des particules et de l'ozone;
- c) Examiner les nouveaux résultats scientifiques permettant d'améliorer l'évaluation des risques que présentent pour la santé les métaux lourds provenant de la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;
- d) Appuyer l'évaluation des risques que présentent pour la santé les (nouveaux) POP que le Groupe de travail des stratégies et de l'examen envisage de prendre en compte.

Tableau 1. Dépenses de coordination essentielles en 2005 pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP (en milliers de dollars É.-U.)

Activités	PIC-Forêts; CCP	PIC-Eaux; CP	PIC-Matériaux; CRPP	PIC-Végétation; CCP	PIC-Surveillance intégrée; CP	PIC-Modélisation et cartographie; CCE	Équipe spéciale des aspects sanitaires	CMEI ¹	Total partiel Activités
Surveillance et évaluation	140	60	70	30	75				375
Dose-réponse		60	75	75	40				250
Charges et niveaux critiques	45	35	70	55	30	135			370
Modélisation dynamique	35	40	35	20	80	140			350
Gestion de la base de données	85	65	60	70	75	35			390
Total PIC, Équipe spéciale et CMEI	305	260	310	250	300	310	115	240	2 090 ²

¹ Centre pour les modèles d'évaluation intégrée: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxembourg (Autriche).

² Plus 3 % au titre des dépenses d'appui au programme, soit 62 700 dollars É.-U.

Tableau 2. Contributions volontaires en espèces versées en 2003 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.)

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Total contr.	Contr. an. préc.	Contr. rec.
Allemagne	27 705									27 705		455 808
Arménie												93
Autriche	2 360									2 360		44 186
Azerbaïdjan												187
Bélarus												887
Belgique								46 093	6 585	52 678	132 774	52 678
Bosnie-Herzégovine								164	23	187		187
Bulgarie								531	76	607		607
Canada								12 477	1 782	14 259		
Chypre								875	125	1 000		1 773
Croatie	202							1 593	228	2 022		1 820
Danemark								30 579	4 368	34 947		34 947
Espagne								17 500	2 500	20 000		117 521
Estonie	262							409	58	729		467
États-Unis								8 750	1 250	10 000		
Ex-République yougoslave de Macédoine												280
Fédération de Russie												55 990
Finlande	1 585									1 585		24 356
France												301 695
Géorgie												233
Grèce	1 475									1 475		25 149
Hongrie	675							4 666	667	6 007		5 599
Irlande								12 003	1 715	13 718		13 718
Islande												1 540
Italie												236 314
Kazakhstan												1 306
Kirghizistan												47
Lettonie												467

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Total contr.	Contr. an. préc.	Contr. rec.
Liechtenstein	80									80		280
Lituanie								676	97	773		793
Luxembourg	130									130		3 733
Malte												700
Monaco								164	23	187	182	187
Norvège	1 695	30 116								31 811		30 141
Pays-Bas												81 093
Pologne	2 115									2 115		17 637
Portugal	450									450		21 556
République de Moldova												93
République tchèque	1 500							8 288	1 184	10 972		9 472
Roumanie	555									555		2 706
Royaume-Uni												258 302
Serbie-et-Monténégro												933
Slovaquie	770							2 464	352	3 586		2 006
Slovénie								3 307	472	3 779		3 779
Suède	3 970									3 970	3 970	47 907
Suisse	3 365							35 295	5 042	43 702		59 443
Turquie												20 530
Ukraine												2 473
Communauté européenne											67 478	66 883
Total contr.	48 894	30 116						185 832	26 547	291 389	204 404	2 008 500

Tableau 3. Contributions volontaires en espèces versées en 2004 aux fins du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U. au 15 juin 2004)

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Total contr.	Contr. an. préc.	Contr. rec.
Allemagne												473 339
Arménie												97
Autriche								36 576	5 225	41 801		45 885
Azerbaïdjan												194
Bélarus												921
Belgique												54 704
Bosnie-Herzégovine												194
Bulgarie												630
Canada								33 513	4 788	38 300		
Chypre												1 841
Croatie												1 890
Danemark												36 291
Espagne												122 041
Estonie												485
États-Unis												
Ex-République yougoslave de Macédoine												291
Fédération de Russie												58 144
Finlande												25 293
France	17 985									17 985		313 298
Géorgie												242
Grèce												26 116
Hongrie												5 814
Irlande												14 245
Islande								1 377	197	1 574		1 599
Italie												245 403
Kazakhstan												1 357
Kirghizistan												48
Lettonie								438	63	500		485

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Modélisation et cartographie	Aspects sanitaires	Activités relatives aux effets – GEN	CMEI	Total contr.	Contr. an. préc.	Contr. rec.
Liechtenstein												291
Lituanie												824
Luxembourg												3 876
Malte												727
Monaco								166	24	189		194
Norvège		31 116						27 978	3 997	63 091		31 301
Pays-Bas												84 212
Pologne												18 315
Portugal												22 385
République de Moldova												97
République tchèque								8 607	1 230	9 836		9 836
Roumanie												2 810
Royaume-Uni												268 237
Serbie-et-Monténégro												969
Slovaquie								1 823	260	2 083		2 083
Slovénie												3 925
Suède												49 749
Suisse												61 729
Turquie												21 319
Ukraine												2 568
Communauté européenne												69 455
Total contr.	17 985	31 116						110 476	15 782	175 359		2 085 750

Tableau 4. Contributions volontaires en nature reçues en 2003 destinées au financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.) (au 15 juin 2004)

	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-Surveillance intégrée	PIC-Modélisation et cartographie	Équipe spéciale des aspects sanitaires	CONTRIBUTION TOTALE
Pays-Bas				81 093		81 093
Suède	105 402		19 763			125 165
Suisse					18 096	18 096
Royaume-Uni		209 677	16 129			225 806
TOTAL	105 402	209 677	35 892	81 093	18 096	450 160

Tableau 5. Utilisation des contributions volontaires en espèces pour financer en partie les activités relatives aux effets en 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 (en dollars É.-U.) (au 15 juin 2004)

Contributions	Avec affectation particulière					Sans affectation particulière					
	Année	2000	2001	2002	2003	2004 ¹	2000	2001	2002	2003	2004
PIC-Forêts		84 000	66 000	75 700	76 200	52 000			20 300	15 000	45 000
PIC-Eaux		16 000	17 000	1 200	33 300	34 000			20 300	15 000	45 000
PIC-Matériaux			70 000	6 700					20 300	15 000	45 000
PIC-Végétation		34 500							20 500	15 000	45 000
PIC-Surveillance intégrée			13 000	700					20 300	15 000	45 000
PIC-Modélisation et cartographie		114 700	45 000	4 700	37 600				20 300	15 000	45 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires									20 000	15 000	45 000
Rapports de fond								93 500		4 500	25 000 ²
TOTAL		249 200	211 000	89 000	147 100	86 000		93 500	142 000	109 500	315 000

¹ Montant engagé mais pas encore débité du Fonds d'affectation spéciale.

² Y compris les coûts estimatifs des travaux de consultants et de la mise en page, l'impression et la publication des rapports.